Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20070907-10 31 07-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 10/09/2007 Publication 14/09/2007

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS

Conseil Général **Haut-Rhin**

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 10/31-07

Séance du - 7 SEP. 2007

SOUTIEN A L'ANIMATION SPORTIVE

LES ACTIONS EN FAVEUR DES COMITES DEPARTEMENTAUX, DES CLUBS SPORTIFS ET DES TITULAIRES DU BAFA - BAFD

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2007/I-10/02 du Conseil Général du 14 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007 - Actions Départementales en faveur du Sport,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer au titre de sa politique sportive, les subventions départementales suivantes:

- ♦ 8 154,54 € au titre de l'aide aux stages aux bénéficiaires figurant dans l'annexe 1 du rapport;
- ❖ 13 477,08 € au titre des autres déplacements collectifs (hors forfait) pour les clubs figurant dans l'annexe 2 du rapport;

- ❖ 2 300,00 € au titre des frais de déplacements individuels pour les clubs figurant dans l'annexe 2 du rapport
- ❖ 1 200,00 € au titre de la participation de 2 clubs haut-rhinois cités en annexe 2 du rapport à des compétions internationales, somme répartie comme suit:
 - 400,00 € au Club Mouche Vallée de la Thur à Thann:
 - 800,00 € à l'Association Culturelle et Sportive Peugeot Citroën Mulhouse ACS Peugeot;
- 8 790,00 € au titre d'un deuxième versement Jeunes Licenciés Sportifs, aux clubs figurant en annexe 3 du rapport,
- précise que ces dépenses correspondant à un total de 33 921,62 €, seront prélevées sur le chapitre 65, nature 6574, programme E 032 du Budget départemental;
- ❖ 2 500,00 € au titre de l'aide au BAFA-BAFD, à répartir entre les bénéficiaires de l'annexe 4 du rapport.
- Cette somme de 2 500 € sera prélevée sur le chapitre 65, nature 6513, programme E032 du Budget départemental.
- ❖ Fixe l'engagement financier total de ce rapport à 36 421,62 €.

LE PRESIDE

Pour le Président du Conseil Général du Haut-Rhin et par délégation

et par délégation Le 1ª Vice-Président

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions